Holts Driving Since 1919

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 27/02/2024 Numéro de révision 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Holts Start Pilote Démarrage Moteur

Codes produit HSTA0001A, 71011010022, 71011010033, 71011300048, 71011300033,

71011290002, HSTA0002A

Numéro du fiche de données de

sécurité

14751

Identifiant de formule unique (UFI) 9092-3587-X67H-K91S

Substance pure/mélange Mélange

Contient DIETHYL ETHER; Naphtha (petroleum), hydrotreated light; DI-ISOPROPYL ETHER; ACETONE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Car Maintenance Product

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

France

FabricantFournisseurHolts AutoHolt Lloyd Services,Unit 100 Barton Dock Road52 Rue des 40 Mines,Manchester60000 – Allonne,

United Kingdom M32 0YQ

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact www.holtsauto.com

Adresse e-mail www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am -

5pm. Fri - 8am - 1pm.

00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008						
Europe	Europe: 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am - 5pm. Fri - 8am - 1pm. 00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).					
Autriche	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at					
Belgique	+32022649636; info@poisoncentre.be					
Irlande	+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie					
Royaume-Uni	Holt Lloyd International: UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office Hours - Mon - Thurs: 8am -					

5pm. Fri - 8am - 1pm.
00 44 (0) 161 886 4806 (24 Hour Voicemail).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient DIETHYL ETHER; Naphtha (petroleum), hydrotreated light; DI-ISOPROPYL ETHER; ACETONE



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 - Éliminer le contenu et les récipients dans conformément aux réglementations locales.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

perturbateurs endocriniens

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
DIETHYL ETHER 60-29-7	25 - <50%	01-2119535785-29-00 00	200-467-2 (603-022-00 -4)	Acute Tox. 4 (H302) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 1 (H224) (EUH066) (EUH019)	•	-	-
Naphtha (petroleum),hydrotre ated light 64742-49-0	10 - <25%	01-2119484651-34-00 00	265-151-9 (649-328-00 -1)	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
DI-ISOPROPYL ETHER 108-20-3	10 - <25%	01-2119548382-38-01 21	203-560-6 (603-045-00 -X)	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066) (EUH019)	-	-	-
ACETONE 67-64-1	5 - <10%	01-2119471330-49-00 00	200-662-2 (606-001-00 -8)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-
BUTANE 106-97-8	5 - <10%	01-2119474691-32-00 00	203-448-7 (601-004-00 -0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-
ISOBUTANE 75-28-5	2.5 - <5%	01-2119485395-27-00 00	200-857-2 (601-004-00 -0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DIETHYL ETHER 60-29-7	1215	20000	Aucune donnée disponible	97.0078	Aucune donnée disponible
Naphtha (petroleum),hydrotreated light	5001	3160	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
64742-49-0					
DI-ISOPROPYL ETHER 108-20-3	4700	2001	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ACETONE 67-64-1	5800	15700	100.2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
BUTANE 106-97-8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	276808.3276
ISOBUTANE 75-28-5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	200000

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Contact avec la peau

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une Ingestion

personne inconsciente. Consulter un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre

la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter

tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que **Symptômes**

céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE

ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

chimique

d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel

> requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite

si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le

sol.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiquer. Absorber avec une matière Méthodes de nettoyage

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 2B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
DIETHYL ETHER	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	STEL: 200 ppm	TWA: 100 ppm
60-29-7	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 300 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³
	STEL: 200 ppm	STEL 200 ppm	STEL: 200 ppm	TWA: 100 ppm	STEL: 200 ppm
	STEL: 616 mg/m ³	STEL 600 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³
Naphtha	-	-	-	TWA: 1600 mg/m ³	-
(petroleum),hydrotreated					
light					
64742-49-0					
DI-ISOPROPYL ETHER	-	TWA: 250 ppm	TWA: 250 ppm	-	TWA: 250 ppm
108-20-3		TWA: 1050 mg/m ³	TWA: 1055 mg/m ³		TWA: 1060 mg/m ³
			STEL: 310 ppm		STEL: 310 ppm
1057015	T14/4 F00	T)4/4 500	STEL: 1319 mg/m ³	OTEL 4400 / 0	STEL: 1310 mg/m ³
ACETONE	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 246 ppm	STEL: 1400 mg/m ³	TWA: 500 ppm
67-64-1	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 594 mg/m ³	TWA: 600 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³
		STEL 2000 ppm	STEL: 492 ppm		
DUTANE		STEL 4800 mg/m ³	STEL: 1187 mg/m ³	TMA: 4000:/2	TMA: 000
BUTANE	-	TWA: 800 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 600 ppm
106-97-8		TWA: 1900 mg/m ³	STEL: 980 ppm		TWA: 1450 mg/m ³
		STEL 1600 ppm	STEL: 2370 mg/m ³		TWA: 10 ppm
		STEL 3800 mg/m ³			TWA: 22 mg/m ³ STEL: 750 ppm
					STEL: 750 ppin STEL: 1810 mg/m ³
ISOBUTANE		TWA: 800 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1800.0 mg/m ³	STEE. 1610 Hig/III
75-28-5	-	TWA: 1900 mg/m ³	STEL: 980 ppm	T VVA. 1600.0 Hig/III°	-
75-26-5		STEL 1600 ppm	STEL: 2370 mg/m ³		
		STEL 3800 mg/m ³	31EL. 2370 Hig/III		
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
DIETHYL ETHER	STEL: 200 ppm	TWA: 300 mg/m ³	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm
60-29-7	STEL: 616 mg/m ³	Ceiling: 600 mg/m ³	TWA: 309 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 310 mg/m ³
	TWA: 100 ppm		STEL: 616 mg/m ³	STEL: 200 ppm	STEL: 200 ppm
	TWA: 308 mg/m ³		STEL: 200 ppm	STEL: 616 mg/m ³	STEL: 620 mg/m ³
Naphtha	-	-	-	TWA: 5 mg/kg	-
(petroleum), hydrotreated				STEL: 500 mg/m ³	
light				_	
64742-49-0					
DI-ISOPROPYL ETHER	=	-	TWA: 250 ppm	-	TWA: 250 ppm
108-20-3			TWA: 1050 mg/m ³		STEL: 320 ppm
			STEL: 500 ppm		
			STEL: 2100 mg/m ³		
ACETONE	*	TWA: 800 mg/m ³	TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm
67-64-1	TWA: 500 ppm	Ceiling: 1500 mg/m ³	TWA: 600 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³
	TWA: 1210 mg/m ³		STEL: 500 ppm		STEL: 630 ppm
			STEL: 1200 mg/m ³		STEL: 1500 mg/m ³
BUTANE	-	-	TWA: 500 ppm	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm
106-97-8			TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 1500 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³
			STEL: 1000 ppm	STEL: 500 mg/m ³	STEL: 1000 ppm
			STEL: 2400 mg/m ³		STEL: 2400 mg/m ³
ISOBUTANE	-	-	-	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm
75-28-5				TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³
					STEL: 1000 ppm
					STEL: 2400 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
DIETHYL ETHER	TWA: 100 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm	SZ+
60-29-7	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 100 ppm
	STEL: 200 ppm		Peak: 400 ppm	STEL: 500 ppm	TWA: 308 mg/m ³
	STEL: 616 mg/m ³		Peak: 1200 mg/m ³	STEL: 1500 mg/m ³	STEL: 200 ppm

					STEL: 616 mg/m ³ b*
DI-ISOPROPYL ETHER	TWA: 250 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 500 ppm	<u> </u>
108-20-3	TWA: 250 ppin TWA: 1050 mg/m ³	TWA: 850 mg/m ³	TWA: 850 mg/m ³	TWA: 2100 mg/m ³	_
100 20 0	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Peak: 400 ppm	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
			Peak: 1700 mg/m ³		
ACETONE	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 1780 mg/m ³	TWA: 500 ppm
67-64-1	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³	STEL: 3560 mg/m ³	TWA: 300 ppin TWA: 1210 mg/m ³
07-04-1	STEL: 1000 ppm	1 VVA. 1200 Hig/III°	Peak: 1000 ppm	31EL. 3300 mg/m	TWA. 1210 Hig/III
	STEL: 2420 mg/m ³		Peak: 2400 mg/m ³		
BUTANE	TWA: 800 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 2350 mg/m ³
106-97-8	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 2350 mg/m ³	STEL: 9400 mg/m ³
			Peak: 4000 ppm		
IOODUTANE		TIMA 4000	Peak: 9600 mg/m ³		
ISOBUTANE	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	-	-
75-28-5		TWA: 2400 mg/m ³	TWA: 2400 mg/m ³		
			Peak: 4000 ppm		
			Peak: 9600 mg/m ³		
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
DIETHYL ETHER	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 100 ppm	STEL: 616 mg/m ³
60-29-7	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 1213 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	STEL: 200 ppm
	STEL: 200 ppm	STEL: 200 ppm	STEL: 500 ppm	STEL: 200 ppm	TWA: 308 mg/m ³
	STEL: 616 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³	STEL: 1516 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³	TWA: 100 ppm
DI-ISOPROPYL ETHER	TWA: 250 ppm	-	TWA: 250 ppm	-	-
108-20-3	TWA: 1050 mg/m ³		TWA: 1045 mg/m ³		
	STEL: 310 ppm		STEL: 310 ppm		
	STEL: 1320 mg/m ³		STEL: 1295 mg/m ³		
ACETONE	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm	STEL: 1000 ppm
67-64-1	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 594 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³	STEL: 2420 mg/m ³
	STEL: 1500 ppm		STEL: 500 ppm		TWA: 500 ppm
	STEL: 3630 mg/m ³		STEL: 1187 mg/m ³		TWA: 1210 mg/m ³
BUTANE	TWA: 1000 ppm	-	STEL: 1000 ppm	TWA: 300 mg/m ³	-
106-97-8	STEL: 3000 ppm		STEL: 2377 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³	
ISOBUTANE	STEL: 3000 ppm	-	STEL: 1000 ppm	TWA: 100 mg/m ³	-
75-28-5			STEL: 2377 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³	
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
DIETHYL ETHER	STEL: 200 ppm	STEL: 200 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	STEL: 600 mg/m ³
60-29-7	STEL: 616 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 300 mg/m ³	TWA: 300 mg/m ³
	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	STEL: 200 ppm	STEL: 150 ppm	
	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³	STEL: 375 mg/m ³	
Naphtha	-	-	-	-	STEL: 1500 mg/m ³
(petroleum), hydrotreated					TWA: 500 mg/m ³
light					
64742-49-0					
DI-ISOPROPYL ETHER	-	-	-	TWA: 125 ppm	TWA: 1000 mg/m ³
108-20-3				TWA: 525 mg/m ³	
				STEL: 156.25 ppm	
				STEL: 656.25 mg/m ³	
ACETONE	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 125 ppm	STEL: 1800 mg/m ³
67-64-1	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 295 mg/m ³	TWA: 600 mg/m ³
]	STEL: 1 ppm	STEL: 156.25 ppm	
				STEL: 368.75 mg/m ³	
BUTANE	-	-	-	TWA: 250 ppm	STEL: 3000 mg/m ³
106-97-8				TWA: 600 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³
				STEL: 312.5 ppm	.
				STEL: 750 mg/m ³	
ISOBUTANE	-	-	-	TWA: 40 ppm	-
75-28-5				TWA: 275 mg/m ³	
	l	l	l		

						: 60 ppm I3.75 mg/m ³	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		vénie	Espagne
DIETHYL ETHER	TW	A: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA:	100 ppm	TWA: 100 ppm
60-29-7		: 308 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³		308 mg/m ³	TWA: 308 mg/m ³
		L: 200 ppm	STEL: 200 ppm	Ceiling: 616 mg/m ³		200 ppm	STEL: 200 ppm
		_: 616 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³			616 mg/m ³	STEL: 616 mg/m ³
DI-ISOPROPYL ETHER		A: 250 ppm	TWA: 1000 mg/m ³			350 mg/m ³	TWA: 250 ppm
108-20-3	STE	L: 310 ppm	STEL: 1500 mg/m ³			200 ppm	TWA: 1060 mg/m ³
						400 ppm	STEL: 310 ppm
						700 mg/m ³	STEL: 1310 mg/m ³
ACETONE		A: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm		500 ppm	TWA: 500 ppm
67-64-1		: 1210 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³		210 mg/m ³	TWA: 1210 mg/m ³
	SIE	L: 750 ppm				420 mg/m ³	
						1000 ppm	
BUTANE		A: 1000 ppm	TWA: 700 mg/m ³	TWA: 1000 ppm		1000 ppm	TWA: 1000 ppm
106-97-8	SIE	L: 1000 ppm	STEL: 1000 mg/m ³			400 mg/m ³	
				STEL: 5000 ppm		4000 ppm	
ISOBLITANE	T\\\/	\. 1000 nnm	TWA: 700 mg/m ³	STEL: 12000 mg/m ³		600 mg/m ³	T\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
ISOBUTANE 75-28-5		A: 1000 ppm L: 1000 ppm	STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³		1000 ppm 400 mg/m ³	TWA: 1000 ppm
75-26-5	SIE	L. 1000 ppm	STEL. 1000 mg/m ²	STEL: 5000 ppm		400 mg/m ² 4000 ppm	
				STEL: 12000 ppm		600 mg/m ³	
Nom chimique		S	Suède Suis		TOTEL. 3		oyaume-Uni
DIETHYL ETHER			KGV: 200 ppm	TWA: 400 ppn	<u> </u>		VA: 100 ppm
60-29-7			GV: 616 mg/m ³	TWA: 1200 mg/			A: 310 mg/m ³
00 20 7			100 ppm	STEL: 400 ppr			EL: 200 ppm
			308 mg/m ³	STEL: 1200 mg/			:L: 620 mg/m ³
DI-ISOPROPYL ETHE	R		-	TWA: 200 ppn			VA: 250 ppm
108-20-3				TWA: 850 mg/n			A: 1060 mg/m ³
				STEL: 400 ppr			EL: 310 ppm
				STEL: 1700 mg/	m ³	STE	L: 1310 mg/m ³
ACETONE			KGV: 500 ppm	TWA: 500 ppm		TV	VA: 500 ppm
67-64-1			(GV: 1200 mg/m ³	TWA: 1200 mg/m ³			A: 1210 mg/m ³
			250 ppm	STEL: 1000 pp			EL: 1500 ppm
		600 mg/m ³	STEL: 2400 mg/			L: 3620 mg/m ³	
		350 mg/m ³	TWA: 800 ppn			VA: 600 ppm	
106-97-8				TWA: 1900 mg/			A: 1450 mg/m ³
			STEL: 3200 pp			EL: 750 ppm	
				STEL: 7600 mg/		STE	L: 1810 mg/m ³
ISOBUTANE		NGV: 3	350 mg/m ³	TWA: 800 ppn			-
75-28-5				TWA: 1900 mg/			
				STEL: 3200 pp			
				STEL: 7600 mg/	m³		

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
ACETONE	-	-	80 mg/L - urine	20.0 mg/L - blood	-
67-64-1			(Acetone) - at the	(Acetone) - at the	
			end of exposure or	end of the work shift	
			end of work shift	20.0 mg/g Creatinine	
				- urine (Acetone) - at	
				the end of the work	
				shift	
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
ACETONE	-	-	100 mg/L - urine	80 mg/L (urine -	80 mg/L (urine -

67-64-1		,	nift 5	Acetone end of 50 mg/L - BAT of exposure or of shift) urin 2.5 mg/L - BAR of exposure or of shift) urin	end e (end end
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	MDLPS	Italie AIDII
ACETONE 67-64-1	-	50 mg/L (urine - Acetone end of shift)		-	25 mg/L - urine (Acetone) - end of shift
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Rou	ımanie	Slovaquie
ACETONE 67-64-1	-	-		rine (Acetone) I of shift	80 mg/L (urine - Acetone end of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Su	uisse	Royaume-Uni
ACETONE 67-64-1	80.0 mg/L - urine (Acetone) - at the end of the work shift	50 mg/L (urine - Acetone end of shift)	end o 0.86 mm	rine - Acetone of shift) ol/L (urine - end of shift)	_

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DIETHYL ETHER	-	44 mg/kg bw/day [4] [6]	308 mg/m ³ [4] [6]
60-29-7			616 mg/m³ [4] [7]
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	-	-	1286.4 mg/m³ [4] [7]
64742-49-0			837.5 mg/m³ [5] [6]
			1066.67 mg/m³ [5] [7]
DI-ISOPROPYL ETHER	-	121.4 mg/kg bw/day [4] [6]	850 mg/m³ [4] [6]
108-20-3			1700 mg/m³ [4] [7]
ACETONE	-	186 mg/kg bw/day [4] [6]	1210 mg/m³ [4] [6]
67-64-1			2420 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
DIETHYL ETHER 60-29-7	15.6 mg/kg bw/day [4] [6]	-	54.5 mg/m³ [4] [6]
Naphtha (petroleum),hydrotreated light 64742-49-0	-	-	1152 mg/m³ [4] [7] 178.57 mg/m³ [5] [6] 640 mg/m³ [5] [7]
DI-ISOPROPYL ETHER 108-20-3	43.1 mg/kg bw/day [4] [6]	-	151 mg/m³ [4] [6] 302 mg/m³ [4] [7]
ACETONE 67-64-1	62 mg/kg bw/day [4] [6]	-	200 mg/m³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
DIETHYL ETHER 60-29-7	2 mg/L	1.65 mg/L	0.2 mg/L	-	-
DI-ISOPROPYL ETHER 108-20-3	0.19 mg/L	1.9 mg/L	0.019 mg/L	-	-
ACETONE 67-64-1	10.6 mg/L	21 mg/L	1.06 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
	douce				
DIETHYL ETHER	9.14 mg/kg	0.914 mg/kg	4.2 mg/L	0.66 mg/kg soil dw	-
60-29-7	sediment dw	sediment dw			
DI-ISOPROPYL ETHER	2.79 mg/kg	0.28 mg/kg	37 mg/L	0.47 mg/kg soil dw	-
108-20-3	sediment dw	sediment dw			
ACETONE	30.4 mg/kg	3.04 mg/kg	100 mg/L	29.5 mg/kg soil dw	-
67-64-1	sediment dw	sediment dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont

recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

Protection des mains Gants imperméables. Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants

appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aérosol Aspect Couleur Colourless Odeur Éther.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible Point de fusion / point de Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

< 0 °C Point d'éclair Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité 170 °C 170°C

Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Immiscible Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité

with water

Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) 3500 hPa @ 20°C Pression de vapeur Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Densité de liquide

Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

- 9.2. Autres informations This product contains a maximum VOC content of 637.2 g/l., This product contains a maximum VOC content of 92 %
- 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable
- 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer

nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou

le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations

élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue,

nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

 ETAmél (voie orale)
 3,555.70 mg/kg

 ETAmél (voie cutanée)
 5,810.50 mg/kg

 ETAmél (inhalation-gaz)
 99,999.00 ppm

 ETAmél (inhalation-vapeurs)
 99,999.00 mg/l

 ETAmél
 99,999.00 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DIETHYL ETHER	= 1215 mg/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit)	= 32000 ppm (Rat) 4 h
Naphtha (petroleum),hydrotreated light	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 73680 ppm (Rat) 4 h
DI-ISOPROPYL ETHER	= 4700 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
ACETONE	= 5800 mg/kg (Rat)	> 15700 mg/kg (Rabbit)	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
BUTANE	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
ISOBUTANE	-	-	> 800000 ppm (Rat) 15 min

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou Aucune information disponible.

cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique		Union européenne	
Naphtha (petroleum), hydrotreated light		Muta. 1B	
	BUTANE	Muta. 1B	
	ISOBUTANE	Muta. 1B	

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne	
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	Carc. 1B	
BUTANE	Carc. 1A	
ISOBUTANE	Carc. 1A	

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
DIETHYL ETHER	-	LC50: =2560mg/L (96h,	-	-
		Pimephales promelas)		
		LC50: >10000mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
Naphtha	-	LC50: =8.41mg/L (96h,	-	EC50: <0.26mg/L (48h,
(petroleum),hydrotreated		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
light				
DI-ISOPROPYL ETHER	-	LC50: =91.7mg/L (96h,	-	EC50: =190mg/L (48h,
		Pimephales promelas)		Daphnia magna)
		LC50: =7000mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
ACETONE	-	LC50: 4.74 - 6.33mL/L	-	EC50: 10294 -
		(96h, Oncorhynchus		17704mg/L (48h, Daphnia
		mykiss)		magna)
		LC50: 6210 - 8120mg/L		EC50: 12600 -
		(96h, Pimephales		12700mg/L (48h, Daphnia
		promelas)		magna)
		LC50: =8300mg/L (96h,		
1		Lepomis macrochirus)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
DIETHYL ETHER	0.82	
DI-ISOPROPYL ETHER	2.4	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de

déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
DIETHYL ETHER	La substance n'est pas PBT/vPvB
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	La substance n'est pas PBT/vPvB
DI-ISOPROPYL ETHER	La substance n'est pas PBT/vPvB
ACETONE	La substance n'est pas PBT/vPvB
BUTANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
ISOBUTANE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Emballages contaminés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

inutilisés

iodalos. Eliminor los decrete como monera dax regionientacione cirvitorinamentales.

Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de Aérosols

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1

transport

14.4 Groupe d'emballage None

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de Aérosol

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1

transport

14.4 Groupe d'emballage None14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de Aérosol

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1

transport

14.4 Groupe d'emballage None14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN1950

d'identification

14.2 Désignation officielle de Aérosols

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 2.1

transport

14.4 Groupe d'emballage None14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales EMS F-D, S-U

Code de classification 2 Code de restriction en tunnel (D)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Les dispositions spéciales pour les réglementations relatives au mode spécifié de transport sont indiquées par un code numérique. Consulter les réglementations pour le texte intégral des dispositions spéciales

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
--------------	-------------------

DIETHYL ETHER - 60-29-7	RG 84
Naphtha (petroleum), hydrotreated light - 64742-49-0	RG 84
DI-ISOPROPYL ETHER - 108-20-3	RG 84
ACETONE - 67-64-1	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

de produit contient une ou plusieurs substances sou	de produit contient une ou plusieurs substances sournises à restrictions (regiernent de 11 - 1907/2000 « NEAOTT », annexe XVII)				
Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV			
	Scioli INLACIT, Alliteke AVII	Scion NEACH, Annexe Arv			
Naphtha (petroleum), hydrotreated light - 64742-49-0	28.	-			
	29.				
	75.				
ACETONE - 67-64-1	75.	-			
BUTANE - 106-97-8	28.	-			
	29.				
	75.				
ISOBUTANE - 75-28-5	28.	-			
	29.				
	75.				

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

oubstances dangeredoes onces par la directive sevess (2012/10/02)		
Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Naphtha (petroleum), hydrotreated light - 64742-49-0	_	25000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIOC
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Léaende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	

STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	D'après les données d'essai
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision 27/02/2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité